

Maître d'Ouvrage



SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Place de l'Hôtel de Ville – CS 50 199
68 305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70

Création d'une zone d'activités intercommunale

Commune de Sierentz – lieu-dit « Gruen »

Architecte - Urbaniste

URBITAT+

URBITAT +
12 rue des Orfèvres
67 800 BISCHHEIM
Tél. : 09 75 55 63 05

Bureau d'ingénierie - mandataire



SERUE Ingénierie
4 rue de Vienne – Schiltigheim
B.P. 70008
67013 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03.88.33.60.20

Paysagiste



IUPS
12 rue des Orfèvres
67 800 BISCHHEIM
Tél. : 06 88 91 45 02

Bureau d'ingénierie – Air-Bruit-traffic :



IRIS CONSEIL
48 Place Mazelle
57 000 METZ
Tél. : 03 87 18 48 91

Dossier de création d'une Zone d'Aménagement Concerté

Décision de régime d'application de la taxe d'aménagement

Historique

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	APPROUVE
0	2022/12/19	Première diffusion	CB	CB	GR

Identification du document



IDENTIFIANT DU DOCUMENT

T:\2021\VR-21-161 Sierentz - ZAI Gruen SLA\04 Travail\48 APA\VR-21-161-APA-2021-12-14-sommaire_etude_impact_Ind0.docx



1 - APPLICATION DU REGIME DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE PERIMETRE DE LA ZAC

La collectivité, porteuse du projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté et compétente en matière de développement économique, décide d'exonérer les autorisations d'urbanisme qui seront délivrées au sein du périmètre de la ZAC de la perception de la taxe d'aménagement, pour sa part locale.

Les parts départementales et autres taxes qui ne relèvent pas du ressort de Saint-Louis Agglomération, ne sont pas concernées par cette exonération.

Cette décision est prise afin de favoriser l'attractivité de la zone pour l'implantation d'activités industrielles sur l'emprise du projet.

La délibération correspondante sera prise par le Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération ainsi que par la commune de Sierentz, lors de la validation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté, à l'issue de la phase de consultation au titre de l'évaluation environnementale du projet et de la concertation préalable avec la population.